Titre Professionnel
Solier Moquettiste

POUR QUI ?
Tout public
Différentes possibilités de suivre la formation :
- contrat d'apprentissage (de 16 à 29 ans + cas particuliers)
- contrat de professionnalisation (+ de 30 ans)
- sous statut de stagiaire de la formation professionnelle avec financement adéquat

DURÉE
- de 6 mois à 1an
- Durée moyenne au CFA environ 420 heures

PRÉ REQUIS
- Français niveau B1
- Des connaissances sur les outils numériques sont requises.

COÛT DE LA FORMATION
Des prises en charge sont possibles (France Travail, CPF, OPCO,...).

LIEU DE FORMATION
CFA BTP Moselle
à Montigny-lès-Metz

MODALITÉS D'ÉVALUATION
- Durée totale de l'épreuve : 16h
- Evaluation des acquis en cours de formation
- Délibération du jury sur la base du dossier Professionnel

MODALITÉ DE LA FORMATION
Formation multimodale

VALIDATION DE LA FORMATION
Titre professionnel délivré par le Ministère du travail de niveau 3 (CAP/BEP) de solier moquettiste

Le solier moquettiste exécute les travaux courants et spécifiques de pose de revêtements de sol souple à l'intérieur de bâtiments neufs, ou en rénovation, il assure une mise en œuvre des revêtements sur le plan technique et esthétique.

OBJECTIFS DE FORMATION
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples et muraux de technicité spécifique

PROGRAMME DE FORMATION
LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES
Module 1
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

Module 2
- Réaliser des travaux de pose de revêtements textiles spécifiques tuftés, floqués en lés au sol avec obstacles
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en PVC et caoutchouc homogène et multicouche spécifiques U3/U4 en lés au sol avec obstacles
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol linoléum en lés au sol avec obstacles
- Réaliser des travaux de pose de revêtements système douche plastique sur support neuf

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Ouvrier professionnel solier moquettiste, ouvrier professionnel peintre en bâtiment et ouvrier d'entretien du bâtiment

COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Travailler et coopérer au sein d'un collectif, organiser ses actions et respecter des règles et des procédures

MÉTHODES MOBILISÉES
Apports théoriques et mises en situation pratiques (études de cas, travaux pratiques, exercices d'application...)

Document non contractuel
Version : Septembre 2026

Titre Professionnel
Solier Moquettiste

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation d'acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate.

CONTACT

Tel : **03 87 63 02 43**
Mail : recrutement@cfabtp-moselle.org

Code Diplôme : 56T23302
Code Titre : TP-00061
Code RNCP : RNCP36259
Date d'échéance de l'enregistrement : 17/08/2027

TITRE PROFESSIONEL

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée «titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

CERTIFICATION

Le titre professionnel est délivré après la validation de l'ensemble des types d'activités qui le composent. Cependant, une validation partielle est possible : en obtenant une ou plusieurs types d'activités, un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant est attribué. Une fois un CCP acquis, il est possible de passer les CCP restants afin d'obtenir le titre professionnel complet, sous réserve du respect de sa durée de validité.



Document non contractuel
Version : Septembre 2026